

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

19 novembre 2021

---

**COMBATTRE HARCÈLEMENT SCOLAIRE - (N° 4658)**

Tombé

**AMENDEMENT**

N° AC14

présenté par

Mme Colboc, Mme Valetta Ardisson, M. Vojetta, Mme Mireille Robert, Mme Jacqueline Dubois,  
M. Perrot, Mme Charrière, M. Morenas, M. Cédric Roussel et M. Barbier

-----

**ARTICLE 3**

À l'alinéa 7, après les mots ;

« assistants sociaux »,

insérer les mots :

« ainsi que les représentants des élèves et des parents d'élèves ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement a pour objectif d'associer les représentants des élèves et des parents d'élèves à l'élaboration de la stratégie de prévention et de traitement des faits constitutifs de harcèlement.

Cette concertation pour lutter contre le harcèlement doit permettre d'instaurer un dialogue de confiance entre les familles et les instances officielles.

Les représentants des parents d'élèves sont à même d'expliquer la détresse d'un enfant, d'exposer les conséquences sur leur quotidien, les pistes qu'ils ont pu envisager, de trouver des solutions spécifiques au contexte local.

L'amendement propose également d'associer les représentants des élèves pour bénéficier de leur vision des situations de harcèlement. Le fait de les impliquer dans l'élaboration de ces lignes directrices serait également un moyen de les sensibiliser pour qu'ils soient plus vigilants et attentifs pour identifier les situations problématiques.